



MCFR/MA

Marseille, le 4 novembre 2009

Chère Consoeur, Cher Confrère,

L'Ordre des Experts-Comptables, en partenariat avec **AG2R LA MONDIALE** organise une réunion d'information le :

**MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009**

De 17 h 00 à 19 h 00 - à la Maison de l'Entrepreneur – 275 Chemin de la Cristole – 84000 AVIGNON MONTFAVET

Sur le thème : « **CUMUL EMPLOI RETRAITE** » - COMMENT TRANSFORMER UNE ACTUALITE EN OPPORTUNITE DE MISE EN AVANT DE VOTRE DEMARCHE DE CONSEIL ?

En effet :

*"On pourrait penser que la question du cumul emploi-retraite se pose au moment de la préparation du départ à la retraite de la personne concernée . Or, il apparaît que pour optimiser cette éventualité, du moins pour un TNS, c'est à l'issue de ses six premières années de son installation qu'il doit recourir à une disposition légale, lui permettant bien des années plus tard, d'opter pour un cumul emploi-retraite optimisé, même s'il n'opte pas pour le cumul, cela lui servira..."*

Cette réunion sera animée par Monsieur Olivier PEREZ, Inspecteur Régional et Madame Véronique PASGUAY Conseillère certifiée AG2R LA MONDIALE.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer à cette occasion,

Veuillez agréer, Chère Consoeur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil  
Régional de l'Ordre

Jean-Jacques DE RONCHI

La Vice Présidente Déléguée  
Déléguée Départemental

Marie-Christine FANTOU-RAUD

P.J. : 1

Bulletin de participation à retourner :

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES  
Tour Méditerranée, 65 avenue Jules Cantini 13298 Marseille Cedex 20  
TELEPHONE 04 91 16 04 20 - TELECOPIE 04 91 16 04 27  
E-mail [oeccpacac@oeccpacac.com.fr](mailto:oeccpacac@oeccpacac.com.fr)

M .....

Cabinet

.....

Adresse

.....

Participera à la réunion :

sur le thème : « *CUMUL EMPLOI RETRAITE* » - COMMENT TRANSFORMER UNE  
*ACTUALITE EN OPPORTUNITE DE MISE EN AVANT DE VOTRE DEMARCHE DE  
CONSEIL ?*

*MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009*

*Maison de l'Entrepreneur  
275 Chemin de la Cristole  
84000 AVIGNON MONTFAVET*

OUI

NON

Participera au cocktail :

OUI

NON